



POURQUOI

Au Niger, l'agriculture occupe plus de 80 % de la population et contribue à hauteur de 40% du Produit Intérieur Brut (PIB). Si cette activité est centrale dans le développement économique du pays, il n'en demeure pas moins que d'innombrables défis restent à relever. En effet, l'agriculture n'exploite que 12% du territoire national, soit 15 millions d'hectares selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). À cela s'ajoutent les contraintes climatiques caractérisées par une forte aridité des sols et une mauvaise répartition de la pluviométrie dans l'espace et dans le temps. Le changement climatique vient également renforcer toutes ces contraintes et fragilise encore plus un secteur déjà affaibli par plusieurs chocs. D'où, le recours aux semences améliorées¹.

L'importance des semences améliorées pour un pays comme le Niger est qu'elles résistent beaucoup plus facilement aux rigueurs environnementales et climatiques, mais également aux attaques de parasites que les variétés traditionnelles. Ces innovations technologiques permettent d'augmenter les rendements de 25 % à 40 % rien qu'en utilisant les semences de variété améliorée². Les semences ont ainsi un rôle stratégique dans le développement de l'agriculture car elles restent dans la chaîne de production, le premier élément à travers lequel sont valorisés les autres facteurs de production.

Préoccupé à améliorer l'environnement institutionnel et juridique de la filière semencière, les institutions d'intégration sous régionale (CEDEAO, CILLS et UEMOA) ont élaboré un règlement régional portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans leurs espaces communs³. Conscient des enjeux que représente le sous-secteur semencier, le gouvernement du Niger s'est activé à améliorer l'environnement juridique et institutionnel. Un cadre beaucoup plus opérationnel est mis au point avec des objectifs clairs et précis déclinés dans l'initiative 3N. Ainsi un objectif de 30 % d'utilisation de semences des variétés améliorées est attendu annuellement.

L'organisation de la production se faisait à travers cinq (5) centres semenciers de 60 ha chacun, équipés d'infrastructures, dotés d'une capacité de conditionnement de huit (8) tonnes / jour et de stockage de 1 000 tonnes. Ces centres sont situés dans les régions de Tillabéri, Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder. La Direction Générale de l'Agriculture a sous sa tutelle une ferme semencière de base et un laboratoire national de semences⁴.

1 <https://www.studiokalangou.org/index.php/articles/10337-utiliser-les-semences-ameliorees-pour-promouvoir-le-developpement-agricole-au-niger>

2 <https://www.studiokalangou.org/index.php/articles/10337-utiliser-les-semences-ameliorees-pour-promouvoir-le-developpement-agricole-au-niger>

3 Règlement C/Reg. 04/05/2008 qui est la réglementation communes aux États membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et règlement N°03/2009/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences dans les pays de l'Union Économique et Monétaire Ouste Africaine (UEMOA)

4 <https://pnin-niger.org/pnin-doc/web/uploads/documents/94/Doc-20191016-112503.pdf>





CARACTERISTIQUES

Code	AGR.PRO.SAM	Indicateur	Proportion de terre agricole couverte de semences améliorées par ménage
Définition	Rapport entre la terre agricole couverte de semences améliorées par ménage et le total de terre		
Unité de mesure	Pourcentage	Données requises pour le calcul et méthode de calcul	Terre agricole couverte de semences améliorées par ménage Total de terre Terre agricole couverte de semences améliorées par ménage divisé par le total de terre multiplié par 100
Fréquence de collecte	Annuelle	Méthode de collecte	EPER Horticole
Périodicité de rapportage	Annuelle	Niveau de désagrégation	National, régional, départemental
Source de production	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage		
Service/Département responsable de la production	Direction des Statistiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (DS/MAG/EL)		
Service d'analyse / exploitation / Diffusion	Direction des Statistiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (DS/MAG/EL)		
Principaux utilisateurs et liens avec les politiques et stratégies	ISN, Politique sectorielle, Direction Générale de l'Agriculture (DGA), Structure Officielle de Contrôle et de Certification des Semences (SOCCS), Comité National des Semences Végétales et plants (CNS), Institut National de Recherche agronomique du Niger (INRAN), Direction de la Protection des Végétaux (DGPV)		
Nature (Produit, Résultats, Impact, Effet, Procédure)	Produit		
Commentaire et critère de qualité	Cet indicateur est disponible de 2010 à 2017 annuellement et à travers les enquêtes agricoles. Selon les critères de qualité de la PNIN, l'indicateur a un score de qualité de 75 %.		

